



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2026	04/04/2026	19	10	18	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric		X	AMALRIC Alain
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie	X		
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent	X		
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer			
<b>Secrétaire de séance</b>	PONTIER Michel		

**Délibération n°2026-04-21-03**

**Résultat du vote**

**Votée à l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour**

## **Objet : Vote des taux d'imposition**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2026, il est proposé au conseil de se prononcer sur le maintien des taxes foncières et taxe d'habitation sur leur niveau 2025.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

✓ **D'ADOPTER** pour l'année 2026 les taux de fiscalité directe suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.99 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.90 %.
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 8.40 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lantier", is written over a horizontal line.